

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200309-CC05032020_01-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Doriane Jorisse,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Catherine Goedgebuer

Administration générale : Modification des statuts du Syndicat Mixte des Aérodrômes de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM)

Le Président expose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Aérodrômes de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) tels qu'approuvés par arrêté préfectoral du 16 octobre 2019,

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte des Aérodrômes de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) du 4 février 2020,

Le Syndicat mixte des Aérodrômes de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) a sollicité par courrier en date du 5 février 2020, reçu le 12 février 2020, l'avis de la CCFL concernant la modification de ses statuts adoptée par délibération du comité syndical le 4 février 2020 conformément au document présenté en annexe du dossier de synthèse.

Les modifications visent :

	Statuts actuels	Proposition de révision
Préambule et autres articles		La Région Nord-Pas-de-Calais à laquelle s'est substituée la Région Hauts-de-France. La Communauté urbaine de Lille à laquelle s'est substituée la Métropole européenne de Lille.
Article 6.1 relatif au Budget d'administration générale.	Les dépenses de l'administration générale du Syndicat Mixte sont celles qui ne peuvent être acceptées intégralement aux activités d'un aéroport.	Par dérogation au paragraphe précédent, il est toutefois précisé que des dépenses affectées intégralement aux activités d'un aéroport pourront être prises en charge par le budget d'administration générale lorsqu'elles présentent un intérêt certain pour le Syndicat Mixte et que les fonds de l'un des deux budgets annexes s'avèrent insuffisants pour les couvrir.

Ces modifications permettront de pouvoir couvrir certaines dépenses à réaliser pour l'activité de la plateforme de l'aérodrome de Merville sur le budget général.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil d' :

- APPROUVER les modifications statutaires du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) conformément au document présenté et joint au dossier de synthèse ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

